

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°13 :

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA
MISSION LOCALE TECHNOWEST DE
MERIGNAC

Séance ordinaire du 23 JUN 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Juin 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absente : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie DA ROCHA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Thomas BURGALIERES, Michel MENJUCQ, Bruno QUÉRÉ, Sandrine JOVENÉ, Daphné GAUSSENS, Géraldine AUDEBERT, Jonathan VANDENHOVE, Alain GÉRARD, Benjamin DUGERS, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Jean Georges MICOL (Pouvoir Philippe FARGEON), Mathilde FERCHAUD (Pouvoir Mael FETOUH), Bérengère DUPIN (Pouvoir Emmanuelle ANGELINI), Grégoire REYDIT (Pouvoir Marie DA ROCHA), Daniel BALLA (Pouvoir Sandrine JOVENE), Violette LABARCHÈDE (Pouvoir Alain MARC), Armelle BARTHÉLEMY (Pouvoir Michel MENJUCQ)

Absente : Claire LAYAN

Secrétaire : Guillaume ALEXANDRE

**DOSSIER N° 13 : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT
ET LA MISSION LOCALE TECHNOWEST DE MERIGNAC - AVENANT N° 19
CONVENTION D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE RELATIVE AU
FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES - AVENANT N° 14**

RAPPORTEUR : Jonathan VANDENHOVE

Par délibération en date du 20 janvier 2004, une convention cadre de partenariat entre la Mission Locale Technowest et la Ville du Bouscat qui régleme les modalités d'organisation et de financement de cette structure a été approuvée.

Chaque année un avenant est signé afin de prendre en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation dans l'aide apportée par la Ville du Bouscat au fonctionnement de la Mission Locale Technowest.

Le montant de la subvention de fonctionnement de la Mission Locale Technowest est, en 2022, identique à celui de 2021, soit 53 107 €. L'avenant N°19 à la convention reconduit en ce sens les engagements financiers.

Parallèlement, par délibération du 19 juin 2007, la Ville du Bouscat a maintenu son soutien aux jeunes suivis par la Mission Locale, en complément des aides octroyées par le Fonds Départemental, soit pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement collectives, soit pour des aides individuelles.

En 2009, la Mission Locale Technowest a proposé aux communes adhérentes la signature d'une convention définissant les conditions de ce partenariat pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, accompagnée d'un avenant fixant le montant de la participation annuelle des communes. La participation de la Ville du Bouscat pour l'année 2022 est fixée à 3 128,40 €.

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 14 à la convention d'organisation administrative relative au Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ) et fixant le montant de ladite participation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'avenant n° 19 à la convention cadre de partenariat entre la ville du Bouscat et la mission locale Technowest ci-annexé,

VU le projet d'avenant n° 14 à la convention d'organisation administrative relative au fonds local d'aide aux jeunes ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

34 voix POUR,

Article 1 : Approuve le montant des subventions exposées ci -dessus,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants aux participations seront inscrits au chapitre 65.

Fait et délibéré le 23 Juin 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET